

(La Dépêche, 3-11-2010)

Entre France et Espagne, Jean-Paul veille sur les bornes de la frontière

Reportage



La borne 322, difficile à trouver et pas « réglementaire » : elle n'est pas dans un carré avec le « F » pour France et le « E » d'Espagne./Photo DDM P.C.

Géographe, Jean-Paul Laborie est délégué à l'abornement pour les Pyrénées centrales. Il vérifie régulièrement l'état des bornes qui délimitent la frontière avec l'Espagne, en haute montagne.

Ouf. On y est. « Port de Barroude 2 534 m ». Soit 1 250 mètres de dénivelé et plus de quatre heures de marche dans les pattes depuis le parking du plan d'Aragnouet... Devant c'est l'Espagne. Derrière, la Bigorre, les Hautes-Pyrénées, bref, la France. Et ici, tout de suite à nos pieds, la frontière, donc. Avec pour seule urgence de reprendre tranquillement son souffle...

Car maintenant que nous sommes arrivés à ce col lunaire dominant le cirque de Barrosa et balayé par le vent... Jean-Paul Laborie aura forcément vite fait de trouver « sa » borne n° 322, n'est-ce pas ? Se dit-on pour se rassurer. Vu la vitesse à laquelle il est monté. Et qu'enfin arrivé au col, loin derrière ce montagnard aguerri... on ne doute donc pas un instant qu'il s'agisse juste d'une formalité, pour ce jeune homme de 65 ans. Registre « on vient on gagne et on s'en va ». Seulement voilà... « Parfois, la borne, on ne la trouve pas » prévient-il, sac

posé. Vous laissant récupérer mais se mettant immédiatement au boulot pour honorer sa charge.

Une charge à vie

« Une charge à vie » précise-t-il, d'un sourire. « Je n'avais rien demandé et un jour, j'ai reçu un coup de fil me proposant de devenir délégué à l'abornement pour les Pyrénées centrales, c'est-à-dire de vérifier l'état des 114 bornes frontières couvrant l'Ariège, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Ils devaient savoir qu'en plus d'être géographe, j'étais randonneur et montagnard », précise alors ce professeur émérite des universités, ancien du Mirail, à Toulouse, qui, en 2004, a accepté le « job »... « jusqu'à la fin » s'amuse-t-il encore.

Une tâche qu'il conduit donc avec sérieux et passion, à raison de dix à vingt bornes par an, selon la météo pendant la belle saison. Et « j'ai décidé de faire les plus difficiles pour commencer » poursuit le géographe. Qui n'est donc pas déçu, ce jour-là, à Barroude. Car il a beau arpenter le col désert, scruter chaque rocher... rien à faire. La borne n° 322 reste introuvable. « Ce qui est toujours une frustration » reconnaît-il.

Laquelle arrive régulièrement avec ces vieilles sentinelles de pierre qui subissent l'érosion ou finissent par se cacher sous la végétation. à l'instar de cette borne ariégeoise que son prédécesseur, feu Jean Sermet, n'avait jamais trouvée, jusqu'à la faire remplacer par une 422 bis « avant que je ne retrouve la borne originelle sous l'herbe » se souvient-il, à la pause casse-croûte. S'interrogeant sur l'endroit où le tailleur de pierre du XIXe siècle a bien pu frapper la 322 au milieu de cette nudité. Et s'il ne l'a pas frappée à l'envers, comme en ce temps-là, d'aucuns, analphabètes, inversaient le pochoir.

Mais il est déjà 14 heures et il n'est plus temps de contempler le paysage grandiose, du pic de Troumouse au vertigineux chemin muletier sur les falaises aragonaises. « L'indication est claire, 250 mètres à l'ouest du col » répète Jean-Paul Laborie, déjà reparti pour un second round. Comme il faut tenir compte de l'ombre qui règlera bientôt la première neige dans les passages scabreux de la descente. Mais toujours rien.

Abandonner ? Il va falloir y penser. Alors qu'arrivent deux randonneuses du Club Alpin Français... Le temps de se présenter et il les recrute pour un dernier ratissage en règle. « à quoi ressemble une borne ? à une croix dans un carré, avec son numéro, un E côté espagnol et un F côté français. Les trouver, c'est donc mon chemin de croix » leur résume-t-il avec humour.

Caroline escalade le premier petit piton rocheux. Jean-Paul passe au pied avec Hélène. « Elle est là » crie la première, là-haut. « Champagne ! J'étais passé deux fois à côté ! » constate le délégué, heureux. Et facilement excusable, tant la 322 s'est bien camouflée en caillou sous le lichen. Photo et grattage de rigueur. « Je ferai ensuite un rapport pour l'IGN », explique-t-il. Chercheur convaincu qu'à l'heure de l'Europe sans frontières, les peuples auront toujours besoin de limites symboliques. A fortiori dans ces « Pyrénées « cent frontières ».

Différends frontaliers

La frontière entre la France et l'Espagne fait 656,3 km de longueur. Elle a été créée par le traité des Pyrénées, en 1659 et son tracé actuel date du traité de Bayonne, en 1856. Arrivée

en Andorre, elle s'interrompt sur 56 kilomètres, largeur de la principauté. Le long de son tracé, on relèvera, entre autres particularités le statut de l'île aux Faisans et celui de l'enclave de Llívia.

Située au milieu de la Bidassoa au Pays Basque, l'île aux Faisans possède en effet un régime frontalier particulier : c'est un condominium, dont la souveraineté est partagée entre les deux pays. Quant à Llívia, c'est une enclave espagnole de 12,3 km² en territoire français, à 100 km de Perpignan, en Cerdagne.

Concernant certains tracés, des différends frontaliers demeurent. Ils sont alors examinés par la Commission d'abornement réunissant les délégués des deux états français et espagnol.

La Commission a ainsi eu à connaître la position de l'Etat espagnol affirmant qu'au Pic du Néoulous, point culminant du massif des Albères à 1 256 m d'altitude, le tracé entre les deux repères frontaliers, avait été modifié lors des travaux d'installation d'une antenne relais de télévision par la partie française. Un litige de quelques mètres qui n'est toujours pas tranché, pour l'heure... et d'autant moins qu'il s'inscrit dans un contexte très particulier : celui beaucoup plus complexe des relations entre la Catalogne et l'Espagne, la frontière étant espagnole, le pays catalan...

« L'invention des Pyrénées »

« Les Pyrénées ne furent jamais une barrière effective mais, avant que l'Union Européenne ne construise un espace ouvert aux hommes, aux marchandises, aux idées, leurs populations se jouèrent durablement des lentes constructions étatiques. Elles se dotèrent de ce qu'Henri Cavallès qualifia de « Fédération pyrénéenne », un « État singulier » qui, sans capitale ni gouvernement, sut trouver les accommodements nécessaires à la vie pastorale des vallées de deux versants, par-dessus la tête des souverains », rappelle l'historien José Cubéro. Comment, à partir de ce constat, les Pyrénées et la frontière furent-elles alors inventées ? C'est l'objet même du livre « L'Invention des Pyrénées », chez Cairn, de cet historien tarbais.

Le chiffre : 602

bornes > frontière. 602 bornes, croix ou marques ont été posées ou gravées entre 1853 et 1868 par la Commission de délimitation de la frontière franco-espagnole. La borne n°1 est sur la rive droite de la Bidassoa, la 602 dans près de Cerbère.

La phrase

« Pyrénées sans frontière ? Avec le temps et l'expérience, le géographe serait tenté de l'écrire « Pyrénées ? Cent frontières. » Jean-Paul Laborie, géographe, professeur émérite des universités et délégué à l'abornement pour les Pyrénées centrales.

Trois Délégués > à l'abornement.

La chaîne des Pyrénées compte trois délégués à l'abornement, pas un de plus. Michel Ransou est l'homologue de Jean-Paul Laborie pour les Pyrénées Atlantiques tandis qu'André Pichon s'occupe des Pyrénées-Orientales.

RÉACTIONS DES LECTEURS

Il serait bon de consulter les Archives ! (par chat09 - 04/01/2011 22:18)

Madame, Monsieur,

Dans votre reportage « Le chemin de croix de Jean-Paul Laborie » (mercredi 3 novembre 2010), vous écrivez :

.../...

À l'instar de cette borne ariégeoise que son prédécesseur, feu Jean Sermet, n'avait jamais trouvée, jusqu'à la faire remplacer par une 422 bis « avant que je ne retrouve la borne originelle sous l'herbe ».../...

La croix frontalière n°422 du Port de Salau, a été vérifiée le 22 septembre 1962 par Mr Jean SERMET, Commission de révision. Trouvée dégradée, elle a été restaurée. Cette même Commission a décidé « de graver une autre croix sur une meilleure roche et en un point qui ne serait pas visible du passage » les 4 et 6 juillet 1963 (Rapport ci-joint).

Que vous ignoriez ces faits me semble normal, mais que le délégué à l'abornement se glorifie par un mensonge est une insulte à la mémoire de Jean SERMET et cela m'indigne.

Il faut rappeler qui était le Professeur Jean SERMET.

Agrégé d'Histoire et Géographie à 22 ans

Professeur titulaire de Géographie de l'Espagne et des Pays Hispaniques à l'Université de Toulouse II.

Secrétaire Général du Centre d'Études Hispaniques de l'Université

Chargé de Mission au Cabinet du Préfet de la Région Midi-Pyrénées.

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Expert du Ministère des Affaires Étrangères

Participation effective à la Commission Internationale des Pyrénées de 1950 à 2002.

Chargé de la restauration de l'abornement frontalier de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

Par suite, appelé à superviser l'abornement des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales.

Également intervenu dans l'abornement des Basses-Pyrénées.

Auteur de plus de 289 écrits, dont « Le Centenaire du Traité des Limites et La Commission Internationale des Pyrénées (Imprimerie du Ministère des Affaires Étrangères -1968) » et « La Frontière des Pyrénées (Éd. Les Amis du Livre Pyrénéen – 1983) ».

Souhaitant que cette lettre soit publiée pour rétablir la vérité, je vous en remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

C. Darrieu

CROIX n° 422

Vérification et réfection les 22 septembre 1962,
4 et 6 juillet 1963

La Croix est au Port de Salau, à 2082m d'altitude.

Ce port, le plus bas des passages ariégeois, est assez ample. Un câble d'évacuation vers la France des bois de la haute vallée de la Pallaresa y fut installé au XIXe siècle. Les pylônes de ce câble et la galerie de la machinerie et du stockage des troncs sont toujours en place et servent de points de repère.

La croix est, conformément au texte de la Convention, sur une roche plate, de très petites dimensions, au ras du sol dans la pelouse. Le sentier mentionné en 1863 n'est plus visible, mais le pylône du milieu du passage sert de bonne référence. La croix est à environ 15 mètres au S.W. de ce pylône.

La croix elle-même et les lettres F et E ne sont pas en trop mauvais état, mais le numéro ne comportait en 1962 que deux chiffres : le deuxième 2 avait sauté avec un pan de la roche. Ci-joint la figuration de la croix telle qu'elle fut trouvée.

Il est possible que la dégradation soit intentionnelle. La roche internationale porte en effet inscrits de nombreux noms et même une date gravée (28.7.60).

En 1962 les inscriptions et graffiti ont été effacés. La croix, les lettres et les chiffres 4 et 2 ont été repassés au burin et peints en rouge, ainsi que le cadre. Puis un deuxième 2 a été gravé. On s'est alors aperçu que le roc, schisto-calcaire, était friable, ce qui laisse craindre que la gravure disparaisse assez vite.

D'où la décision de graver une autre croix sur une meilleure roche et en un point qui ne serait pas visible du passage. Ceci, pour décourager toute tentative de dégradation.

En 1963, ce nouveau site a été choisi sur la ligne de partage des eaux, au Sud du col. Cette crête décrit là depuis le col une sorte de S pour venir border le petit bassin fermé de Crehueta (de forme ovale et d'environ 100 mètres de grand axe), en territoire français, mais d'usage commun à Isil, Alos et Couflens. Au-delà de ce bassin, la crête reprend la direction du Sud vers le Pic de la Péguille.

Sur cette crête, à peu près à l'origine du bassin fermé de Crehueta et au droit de l'extrémité Est de la galerie du Câble, a été choisie une roche assez plate regardant à l'Ouest (soit vers l'Espagne). Elle est sur la première boucle de l'S et à environ 80 mètres de la croix originelle (en suivant la ligne de partage des eaux). Son emplacement est donc sur la frontière et ne lèse en rien la Convention, ni bien entendu les droits de pâturage.

Ci-dessous, dessin du plan de situation de la nouvelle croix.

Jean SERMET